



■ CONDITIONS FINANCIERES 2021/2022 ■

Elèves en apprentissage

La formation en apprentissage est subventionnée, via les OPCO, par les entreprises qui emploient les jeunes. Ainsi, il ne reste à la charge des familles l'adhésion à l'association et les frais de pension ou demi-pension. Dans certains cas les OPCO prennent en charge une partie des frais de repas et de nuitées (3 € et 6 € par nuitées)

■ Classes de CAPA :

✚ *Elève en demi-pension*

Frais d'adhésion à l'association : 100 € + Demi-pension : 676 €

TOTAL SUR L'ANNEE : 776€ **soit 96.22 € par mois pendant 9 mois** (de octobre à juin)

✚ *Elève en internat*

Frais d'adhésion à l'association : 100 € + Pension complète : 1560 €

TOTAL SUR L'ANNEE : 1660 € **soit 184.44€ par mois pendant 9 mois** (de octobre à juin)

■ Classe de BP AP :

✚ *Elève en demi-pension*

Frais d'adhésion à l'association : 100 € + Demi-pension : 780 €

TOTAL SUR L'ANNEE : 880 € **soit 97.77 € par mois pendant 9 mois** (de octobre à juin)

✚ *Elève en internat*

Frais d'adhésion à l'association : 100 € + Pension complète : 1800 €

TOTAL SUR L'ANNEE : 1900 € **soit 211.11 € par mois pendant 10 mois** (de septembre à juin)